

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @
<i>Si vous êtes <b>propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois</b>, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>		
Date de publication		Numéro d'inscription

REQUÉRANT		
<i>Est-ce que le requérant est le propriétaire?</i> <input type="checkbox"/> <b>Non, veuillez remplir cette section</b> <input type="checkbox"/> <b>Oui, passez à la section suivante</b>		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @
<i>Si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble, <b>une procuration</b> doit être jointe à la demande.</i>		

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJÉTÉS	
Adresse	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)
<i>S'il s'agit d'un <b>terrain vacant</b>, veuillez remplir les cases ci-dessous.</i>	
Numéro du lot	Rue

EXÉCUTANT DES TRAVAUX		
<input type="checkbox"/> <b>Entrepreneur licencié</b>	<input type="checkbox"/> <b>Auto-construction (propriétaire)</b>	<input type="checkbox"/> <b>Gestionnaire de projet</b>
Nom de l'exécutant (entreprise ou propriétaire)		Nom du responsable du chantier
Adresse / Ville		Téléphone du responsable
Code postal	Téléphone de l'entreprise	Numéro de licence RBQ ( <b>obligatoire</b> )

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX	
Nature des travaux <input type="checkbox"/> Déplacement / Démolition / Réparation <input type="checkbox"/> Carrière / Gravière / Sablière <input type="checkbox"/> Installation d'une tour de télécommunication <input type="checkbox"/> Remblai / Déblai <input type="checkbox"/> Terrassement <input type="checkbox"/> Usage provisoire <input type="checkbox"/> Galerie / Balcon / Terrasse <input type="checkbox"/> Quai <input type="checkbox"/> Clôture / Mur de soutènement <input type="checkbox"/> Entrée charretière	Description des travaux : _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

ESTIMATION DES COÛTS & ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX		
Évaluation des coûts des travaux	Date de début des travaux	Date de fin des travaux

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT

- Dans le cas d'un déplacement devant utiliser une voie de circulation les informations suivantes doivent être fournies :
  - **L'itinéraire**, l'emplacement actuel et projeté, la date prévue du déplacement et le temps nécessaire pour le transport;
  - **Un plan de la fondation, un plan d'implantation de l'immeuble et un permis de construction**, si la relocalisation se fait sur le territoire municipal;
  - **Une photographie** de l'immeuble à déplacer;
  - **Une copie des autorisations requises par les divers services publics et parapublics**;
  - **Une preuve d'un certificat d'assurance** dégageant la municipalité de toute responsabilité;
  - **Un dépôt en garantie de 1000 \$** estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la compensation des dommages pouvant être encourus par la municipalité en raison de ce déplacement.

***Un certificat pour déplacer un bâtiment ne peut être émis que pour une date et une heure spécifique et sa validité ne peut excéder une durée totale de plus de 48 heures.***

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION

- **Comme condition préalable à l'approbation d'une demande de démolition d'un bâtiment, le propriétaire doit payer les taxes municipales qui sont exigibles et impayées.**
- La localisation du bâtiment à être démoli;
- Des photographies du bâtiment ou de la partie du bâtiment;
- Les motifs de tels travaux et les moyens techniques utilisés;
- Une copie des autorisations nécessaires au respect de la Loi, s'il y a lieu;
- Le lieu de dépôt des matériaux et résidus de démolition.

***Un certificat pour la démolition d'un immeuble est valide pour la durée inscrite sur le certificat, sans toutefois excéder 60 jours.***

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE RÉPARATION D'UN BÂTIMENT

- **Plans, élévations, coupes ou croquis de la construction** requis par le fonctionnaire désigné pour qu'il puisse avoir une compréhension claire du projet de réparation.

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE CARRIÈRE – GRAVIÈRE – SABLÈRE

- **Un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable de l'environnement et de la lutte au changement climatique**;
- **Un plan** indiquant l'ensemble des lots ou terrains concernés par l'exploitation, le lieu et la superficie de l'exploitation et la localisation des aires tampons, des voies d'accès, etc.;
- **Un plan qui indique les distances d'exploitation** du lieu par rapport aux lacs, cours d'eau, marécages et constructions.

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE TOUR ET D'UNE ANTENNE DE MOINS DE 20m DE HAUTEUR

- **Les plans complets** de la tour et de l'antenne, sa localisation, l'élévation, des coupes et croquis.
- **Le chemin d'accès, sa localisation, le profil.**

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE TRAVAIL D'EXCAVATION OU DE REMBLAYAGE D'UN TERRAIN

- **Les aménagements** projetés;
- **La topographie** existante et le nivellement proposé;
- **La localisation des bâtiments, des cours d'eau, des lacs, des talus, des marécages et des milieux humides**, s'il y a lieu;

***Tout certificat d'autorisation d'excavation et de remblayage est nul et non venu s'il n'y est pas donné suite dans les 60 jours suivant la date d'émission.***

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE D'USAGE PROVISOIRE

- **La durée de l'événement** et les objectifs ou fins poursuivis;
- **Les aménagements** projetés;
- **Un engagement** écrit du requérant assurant que les installations seront démontées, les enseignes seront enlevées et le terrain nettoyé dans les cinq jours suivants la fin de l'événement.

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE QUAÏ

- **Un plan** montrant l'implantation du quai sur terrain;
- **Les matériaux utilisés;**
- **Un croquis** ou une photographie du quai à installer;
- **Les dimensions** du quai.

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE OU MUR DE SOUTÈNEMENT

- **L'emplacement** de celle-ci, **une description des matériaux** utilisés ainsi que **la hauteur;**
- **Une élévation** d'une partie de la clôture (croquis).

#### CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

- **Un certificat de localisation** ou un plan du terrain;
- **Un plan à l'échelle** indiquant :
  - **L'emplacement des bâtiments** existants sur le terrain visé;
  - **Le nombre et la localisation** de toute entrée charretière existante et projetée en indiquant la distance entre chacune ainsi qu'avec toute limite de propriété;
  - **La forme, la dimension et la largeur** de toute entrée charretière existante et projetée;
  - **La localisation des intersections** des voies de circulation, le cas échéant;
  - **Le pourcentage de la pente;**
  - **La dimension du ponceau** utilisé ainsi que **le matériau** de ce dernier.

*Toute autre information ou document jugé nécessaire par le fonctionnaire désigné*

#### FRAIS D'ÉTUDE

Déplacement / Démolition / Réparation	50.00\$*
Carrière / Gravière / Sablière	200.00\$*
Installation d'une tour de télécommunication	200.00\$*
Remblai / Déblai	25.00\$*
Terrassement	10.00\$*
Galerie / Balcon / Terrasse	25.00\$*
Usage provisoire	10.00\$*
Quai	10.00\$*
Clôture / Mur de soutènement	10.00\$*
Entrée charretière	10.00\$*
Renouvellement du certificat d'autorisation	Même montant que le certificat d'autorisation initial

*\*Les frais d'étude fixe sont payables au dépôt de la demande.*

#### DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je  
Soussigné, \_\_\_\_\_, déclare que les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques

Nom complet en caractères d'imprimerie

Signature

Date

#### **Article 52 Délai de validité d'un permis de construction**

*À partir de sa date de délivrance, tout permis de construction est valide pour une période d'un an. Si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés dans l'année qui suit la date d'émission du permis, elle doit faire l'objet d'une demande de renouvellement de permis pour une période additionnelle maximale de six mois. Cette demande de renouvellement est assujettie à toutes les conditions pertinentes fixées par ce règlement. Passé ce délai maximal de six mois, si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés, la municipalité peut entamer toute procédure légale appropriée conformément aux dispositions du présent règlement*